

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	20 juin 2018
Dossier communiqué le :	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :	18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies. A ce jour, ce réseau de plus de 240 km relie en fibre optique 43 mairies et deux salles sécurisées qui accueillent les équipements de calcul et de stockage des données des communes.

Avec la liaison de Céligny, qui est imminente, la construction du réseau RIAG sera ainsi achevée.

Il y a toutefois lieu de préciser, pour 2019, que les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront :

- CHF 400'000.-, d'une part, pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes et, d'autre part, pour les éléments actifs et de sécurité de l'ensemble du réseau.
- CHF 100'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les chantiers sur le territoire cantonal.

b) Autres investissements

Les investissements 2019 du Groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à CHF 600'000.-, dont CHF 100'000.- seront financés par le groupement.

Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de CHF 500'000.-- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale, réunie le 20 juin 2018, a décidé de reconduire, pour 2019, la dépense d'investissements informatiques intercommunaux de CHF 1'000'000.- destinée à financer :

- les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de CHF 500'000.-
- les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.